

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-E-041

Séance du 14 mars 2023

**Avis d'opportunité relatif à la mise en œuvre du PNA Grand Tétrás :
vers un renforcement génétique de l'espèce dans le massif jurassien ?**

Le CSRPN réuni le 14 mars 2023, a examiné la présentation d'Axel PEYRIC et Manuel LEMBKE (PNR Haut-Jura) présentant l'hypothèse d'un renforcement génétique de la population de Grand Tétrás du massif du Jura.

Cette saisine précède l'engagement possible d'un programme de renforcement, qui nécessiterait alors le recueil d'avis réglementaires de la part des instances compétentes (CNP, voire CSRPN et CDNPS) ; le CSRPN Bourgogne-Franche Comté est également saisi dans le même cadre (16 mars 2023).

Considérant :

- l'abondante littérature publiée sur l'espèce au niveau national et international ;
- les différentes études scientifiques transmises ;
- la nécessité d'asseoir la démarche sur un argumentaire robuste et une démarche transparente ;

Le CSRPN :

- salue la transparence de la démarche, et souhaite qu'elle se poursuive dans le même esprit en associant étroitement le CSRPN ;
- souligne le besoin d'accompagnement par un groupe de scientifiques « experts » des thématiques abordées pour la suite de la démarche. Ce groupe dédié aux projets de « renforcement/réintroduction » nationaux (voire européens) pourrait être mis en place dans le cadre du renouvellement en cours du PNA en faveur de l'espèce ;
- souligne la nécessité de valoriser une base bibliographique solide, notamment dans le cadre des différents projets déjà réalisés ;
- considère que l'analyse génétique ne peut être déconnectée de la démographie, de l'impact des ruptures de connectivité et de la destruction des habitats. Ainsi, les multiples pressions impactant potentiellement la population (dont la dynamique de fragmentation de l'habitat de l'espèce, mais aussi le changement climatique, la prédation...) doivent être analysées, et le CSRPN insiste sur le caractère primordial de la préservation de la qualité de l'habitat de l'espèce.
- considère qu'une collaboration étroite avec la Suisse est nécessaire, s'agissant d'une seule et unique population de part et d'autre de la frontière ;

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



- suggère parmi les pistes de travail :
 - l'estimation de la « taille efficace » de notre population (nombre d'individus participant réellement à celle-ci génétiquement parlant) ;
 - la construction d'un modèle d'habitats intégrant des données climatiques, dans l'objectif d'une meilleure compréhension du fonctionnement des habitats et d'une priorisation des secteurs d'intervention (travail à mener dans le cadre du nouveau PNA en lien avec les Pyrénées) ;
- considère que le modèle de viabilité de la population jurassienne présentée mérite encore à ce stade d'être discuté/questionné (en interrogeant notamment le lien entre hétérozygotie et survie des adultes).

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS